



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2013 sous le numéro de dépôt 5720

20130454

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE		TRIBUNAL DE COMMERCE
		23 SEP. 2013 CG
ORDONNANCE		GREFFE ST-ETIENNE

Nous, Olivier BREGERE, Juge statuant par délégation du Président du Tribunal de Commerce de SAINT- ETIENNE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons :

M. Del TARET
7 allée de l'Infanterie
42100 SAINT-ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	913705
le :	23 SEP. 2013
N° dépôt :	5720
Visa du greffier : <i>[Signature]</i>	

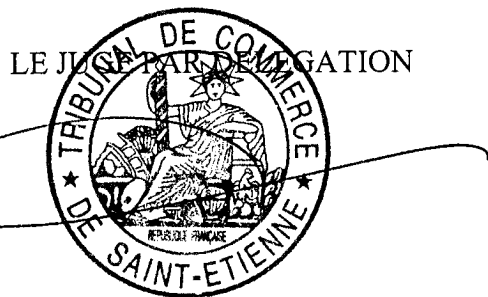
En qualité de commissaire à la scission et aux apports avec pour mission :

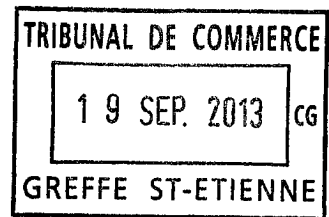
- d'apprécier et évaluer les apports consentis par la société KERAN à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Disons que le rapport du Commissaire aux apports sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE.

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à SAINT ETIENNE, le 20/9/2013





Requête conjointe

à Monsieur le président du tribunal de commerce de SAINT ETIENNE

Les soussignés :

Monsieur Romanic MAPOLIN,

Agissant au nom et pour le compte de la Société **KERAN**, Société Anonyme au capital de 888.345 euros, dont le siège social est situé à SAINT-ETIENNE (42000) – 1, Esplanade de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 344 927 868.

Et,

Monsieur Patrice ARPAL,

Agissant au nom et pour le compte de la Société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 46.021.338 euros, dont le siège social est situé à SAINT-ETIENNE (42 000) – 1 esplanade de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 428 268 023,

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé un apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité de Supermarché.

Cette opération serait, par application de l'article L. 236-22 du Code de commerce, placée sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires à la scission et aux apports chargés, conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 236-16 et L. 236-22 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur la modalité de l'apport partiel d'actif susvisé;
- et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actif par la société KERAN à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE.

Présentée à SAINT ETIENNE,
Le 10.09.2013

M. Romanic MAPOLIN

M. Patrice ARPAL

